

NOTE DESTINEE AUX PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS ANGICOURTOISES

Mesdames, Messieurs,

Voilà 18 mois que les activités, au sein de la salle des associations, ont cessés.
Compte tenu des dernières dispositions et réglementations, un coin de ciel bleu pointe à l'horizon.

Voici les mesures en vigueur émanant des services de la Préfecture, concernant le passe sanitaire dans les salles des fêtes :

« Les salles des fêtes et établissements recevant du public classés L (espace réservé aux Associations), sont soumis au passe-sanitaire pour :

- *Les activités culturelles, sportives, ludiques ou festives.*
- *Un évènement festif comme un repas, y sera également soumis. »*

« Sont responsables du contrôle du passe sanitaire à cette occasion les organisateurs de l'évènement ».

Les activités peuvent donc reprendre et dans l'intérêt de chacun, Merci de veiller à respecter ces mesures.

Le fonctionnement et l'usage de cette salle se fera dans les mêmes conditions qu'avant COVID.
(Clés – nettoyage – réservation et/ou annulation.....)

Cordialement

Le Maire

Michel DELAGRANGE

